

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 76 (1949)
Heft: 7

Artikel: En marge des élections : les "devins" de village
Autor: Nosson, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On marze des élections

Les « Devins » de village

- Salut !
- Salut !
- As-tu...
- Ouais...
- Tu crois que...
- Ma foi, moi...
- Bien sûr, on ne peut...
- Mais pourtant...
- Ah ! dans ce cas...
- On verra... A la prochaine !
- A la prochaine !

Vous ne voyez donc pas ce que ce préambule exprime ? Les deux interlocuteurs n'ont pourtant rien dit de plus et se sont compris : ça voulait tout simplement signifier que des deux candidats du cercle, l'un avait peu de chance de réussir, qu'on ne le voyait pas d'un très bon œil et qu'on attendait de le voir venir. Et surtout, n'allez pas croire que ce dialogue se passe en Normandie ! Dieu, quelle imagination ! Il se passe en Romandie, et plus particulièrement dans notre canton.

Parce que les élections, c'est une chose qui ne se discute pas : elle se déduit, elle s'expérimente. A moins d'être dans le secret des dieux, on en parle le moins possible : on laisse venir pour voir. C'est adopter vis-à-vis du suffrage universel un mutisme des plus respectueux, parce que c'est une liberté de sorte. On ne comprend pas comment des gens qui se disent nos ancêtres, d'un pays ou d'un autre, et dont on est fier à plus d'un titre, ont pu vivre sans ça ! Et dire encore que pour enregistrer ce progrès, il a fallu faire une bonne révolution !

Si beau cependant que soit ce droit de vote, qu'on doit à notre seconde mère, cette brave Constitution, on voudrait bien le modifier pour un oui ou pour un non, à tout moment, car il lui manque quelque chose. Dire exactement quoi, je ne pourrais pas. Ça se sent, ça se devine.

Notre ami Jean-Jacques Rousseau, lui déjà, avait senti ce don surnaturel quand il a écrit « Le devin du village ».

Voici à peu près ce qu'il pensait de nous :

« Vous croyez que les Vaudois sont des sorciers parce qu'ils se comprennent sans qu'un son sorte de leur bouche ? Mais pas du tout : ce sont des devins, voilà ! »

Et comme il avait raison ! Il n'aurait pu nous rendre meilleur hommage.

Mais revenons quand même à notre Constitution. Oh ! je sais : elle n'est guère fautive. Il appartient en effet à la loi d'application surtout de la compléter, de l'assouplir, comme on dit chez les législateurs. Mais encore faut-il le faire à bon escient !

On voit bien qu'à Berne on n'est pas encore arrivé à trouver une majorité vaudoise : tout s'en ressent ! Prenez ces lois électorales. Elles se croient complètes, mais fichtre ! Pour être compliquées, c'est entendu, elles sont là. Mais passé ce stade, il ne faut plus rien leur demander.

Tenez, on vous fixe des incompatibilités, des quotients, des quorums, des systèmes majoritaires, et tant d'autres choses qui ne servent à rien, oui, à rien. Mais a-t-on pensé à régler ce qui se passe après les élections ? Pas une brique !

Comment voulez-vous donc que le calme puisse régner, si on ne le fixe pas dans une loi ? Je sais bien que l'homme est doué d'instincts sociaux, mais c'est justement pourquoi il faudrait les canaliser, ne pas les laisser courir selon leur fantaisie, le long des passions tortueuses.

Voyez-vous, ce qui gâche tout, ce sont les candidats !

Ils ont beau avoir un air naïf et bien innocent, il faut s'en méfier, car ils sont toujours trop nombreux. Comment voulez-vous qu'on s'arrange ? Ceux-ci croient dur comme fer à la victoire, ceux-là n'ont pas songé un seul instant à la défaite... et pour finir, on est tout étonné au règlement des comptes.

C'est là, à mon avis, qu'une loi serait la bienvenue. Non pour dire qu'il n'est besoin que d'un candidat par siège, (car à ce moment, on ne ferait plus de votations, et on y perdrait trop), mais pour prescrire l'attitude des élus et des autres.

Pour être franc, je dirai que je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait édicter ; d'ailleurs ce n'est pas mon travail, on a des gens pour ça.

Mais je pense qu'on pourrait, à la rigueur, je dis bien à la rigueur, stipuler un échange de télégramme, par exemple. Ne me croyez pas admirateur de l'étranger, comme une jeune fille : vous me connaissiez mal.

Cependant, je n'ai pu m'empêcher de complimenter (oh ! en moi-même, bien sûr), ce

monsieur au nom qui s'écrit tout à fait autrement qu'il se prononce, qui était aussi candidat, car il n'y a pas que chez nous que cela arrive, mais qui était monté dans le mauvais bateau et qui fut coulé.

Et savez-vous ce que ce monsieur a fait ? Il a envoyé un télégramme de félicitations à l'autre ! Vous ne trouvez pas que c'est joli. Oh ! je sais, vous allez me répondre que, dans ce cas-là, il s'agissait d'une crouille élection sans importance, que là-bas, les candidats ne se prennent pas autant au sérieux que chez nous. Peut-être, après tout, avez-vous raison...

Abandonnons donc mon projet de loi.

Pierre Nosson.

L'escient

Le dictionnaire de l'Académie (que les bons Vaudois lui pardonnent !) déclare que le mot escient n'est usité que dans un certain nombre de termes, comme : « A bon escient ! », « A votre escient ! » Si vous alliez raconter ça à une de nos vraies bonnes Vaudoises, elle vous dirait que « le dictionnaire n'a point d'escient ». Car, elles en ont, elles, de l'escient, et elles professent une pitié doublée de mépris pour ceux qui n'en ont pas.

L'escient, quel joli mot et comme il sonne clair aux oreilles vaudoises ! Il fleure la bonne terre et le pain de ménage, il évoque la vie saine des champs, il est de chez nous et tellement de chez nous que le dictionnaire de l'Académie n'en a pas voulu.

L'escient ne passe pas la frontière. Quand vous vous expatriez, le douanier, homme méfiant par tempérament et par nécessité, vous demande « si vous n'avez rien à déclarer » et un gendarme examine votre passeport. Personne ne s'informe si vous avez ou non de l'escient. L'escient est

une denrée du pays, une chose de chez nous et qu'on ne trouve pas ailleurs.

Ce que c'est, exactement ? C'est difficile à dire. Il y a des mots qui ne supportent pas une définition. L'escient ? On en a ou on n'en a pas, et puis c'est tout.

On doit pardonner beaucoup aux enfants parce qu'ils n'ont pas encore d'escient. On ne laisse pas ses gosses se marier avant qu'ils aient pris de l'escient.

Car l'escient a une qualité essentielle : il ne se perd pas. Il vient quelquefois très tard, comme les dents de sagesse (ou comme la sagesse tout court !) ou bien il ne vient jamais, mais, quand il est enfin là, c'est pour la toute.

L'escient est comme ce taillé qu'on confectionne à la campagne : il ne paie pas de mine, mais il y a tout ce qu'il faut dedans.

L'escient n'a jamais enrichi ni aurolé personne. Les gens d'escient ne seront sans doute jamais décorés, mais ils garderont jusqu'au tombeau, et même Au-delà, l'estime des bons Vaudois. Et ce n'est pas peu dire !

M. M.